



# DÉPLACEMENTS INTERNES

## ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

**D**ans le cadre de ses missions internationales, le Secours Islamique France (SIF) vient en aide à des populations qui ont été forcées de fuir leur foyer pour faire face aux conséquences des crises politico-sécuritaires ou des catastrophes naturelles, et notamment à celles qui se déplacent à l'intérieur de leur propre pays. Le SIF répond aux besoins de base des **personnes déplacées internes (PDI)** en matière d'accès à l'eau, assainissement et hygiène, mise à l'abri, sécurité alimentaire et moyens d'existence, ainsi qu'en matière d'éducation et promotion du bien-être de l'enfant. L'assistance et la protection d'urgence s'accompagnent d'actions visant à réduire les risques et les vulnérabilités, renforcer la résilience des populations touchées, prévenir les déplacements forcés et promouvoir les solutions durables.

Par son plaidoyer, le SIF s'engage et alerte les institutions sur la situation des populations vulnérables dans les contextes de crise, en les interpellant pour une amélioration des dispositifs d'aide. **Cette note de positionnement présente les défis du déplacement interne et développe des recommandations pour un renforcement de la prise en compte de cet enjeu dans l'action diplomatique de la France, et dans sa politique d'aide au développement.**

## 2021 : nouveau record pour les déplacements internes

D'après le Centre de surveillance des déplacements internes<sup>1</sup>, en 2021, 38 millions de déplacements internes ont eu lieu dont 14,4 millions à cause des violences et conflits armés, et 23,7 millions par les conséquences de catastrophes naturelles. L'Afrique subsaharienne a représenté plus de 80 % de tous les déplacements internes déclenchés par les conflits et la violence dans le monde, avec un total régional de 11,5 millions de personnes, supérieur de 4,7 millions au chiffre de 2020<sup>2</sup>.

À la fin de l'année, 59,1 millions de personnes vivaient toujours en situation de déplacement interne, (53,2 millions à la suite de conflits et de violences, et 5,9 millions à la suite de catastrophes naturelles). Ce chiffre, le plus haut jamais enregistré, témoigne du caractère prolongé du déplacement, et de l'échec à fournir des solutions durables pour ces PDI. Selon les chiffres de 2014, dans une cinquantaine de pays, les PDI vivent en situation de déplacement interne depuis plus de 10 ans<sup>3</sup>. Les enfants et les jeunes sont particulièrement impactés : **33 millions des PDI en 2021 sont âgées de moins de 25 ans.**

L'impact économique du déplacement interne global estimé pour 2021 est de 21 milliards de dollars<sup>4</sup>. Ce chiffre prend en compte uniquement les moyens nécessaires pour couvrir des services de première nécessité et compenser la perte temporaire de revenu pendant une année de déplacement. N'incluant pas les coûts à long terme ou indirects, il est par conséquent sous-estimé.

Le nombre de PDI dépasse celui des personnes réfugiées : selon l'UNHCR, en 2021, des 89,3 millions de personnes déplacées de force, 53,2 millions l'étaient à l'intérieur de leur propre pays.

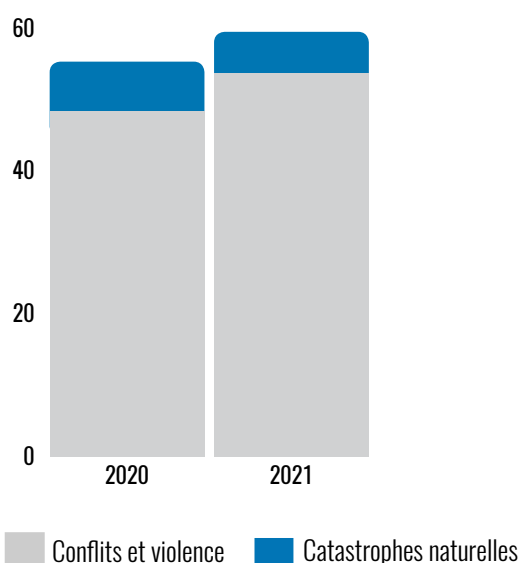
Pourcentage de PDI âgées de moins de 18 ans fin 2021



Pourcentage de PDI âgées de moins de 25 ans fin 2021



COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES EN MILLIONS ENTRE 2020 ET 2021 d'après les chiffres de l'IDMC



<sup>1</sup> Source : IDMC's Global Report on Internal Displacement 2022.

<sup>2</sup> Principalement en raison des conflits en Éthiopie, en République démocratique du Congo (RDC), au Burkina Faso, en Somalie et en République centrafricaine (RCA).

<sup>3</sup> Source : Secretariat of the SG's High-Level Panel on internal displacement: Concept Paper on Issues and Challenges before the Secretary-General's High-Level Panel on Internal Displacement (2020).

<sup>4</sup> Source : IDMC's Global Report on Internal Displacement 2022.

<sup>5</sup> Ibid.

## L'absence de statut spécifique, facteur de vulnérabilité supplémentaire

Pour identifier une PDI, les deux éléments décisifs sont le caractère coercitif ou involontaire du mouvement, et le fait qu'un tel mouvement a lieu à l'intérieur des frontières nationales. Cette définition est descriptive de leur situation, plutôt que juridique. Du point de vue du droit international, le déplacement interne est un état factuel, **aucun droit particulier n'est attribué aux PDI**, qui restent des citoyens ou des résidents habituels de leur pays et ont droit à une protection et à une aide sur cette seule base. Leur protection relève donc de la responsabilité de l'État concerné.

Pourtant, **le déplacement entraîne des vulnérabilités particulières**. La perte de l'accès au foyer, à la terre, aux moyens d'existence, la perte des documents personnels, de membres de la famille et du réseau social impactent la jouissance des droits fondamentaux. L'accès aux infrastructures et services de base est restreint, ainsi que la sécurité alimentaire et l'accès aux moyens d'existence. De plus, les effets du déplacement interne sur un secteur impactent les autres, avec un effet de cause et de conséquence. Ces chaînes causales de vulnérabilité entraînent des besoins spécifiques, et une réponse différente de celle apportée à d'autres communautés impactées par les crises.

Les PDI font face à un **risque accru de discrimination**. D'un côté, si l'État ne répond pas à leurs vulnérabilités par le biais de mesures de protection et d'aide spécifiques, les PDI risquent de ne pas avoir accès aux mêmes droits et services que les autres citoyens. De l'autre, les PDI peuvent être victimes de marginalisation ou d'abus à cause de leur fragilité, ou d'hostilité à cause des tensions liées à la rivalité pour des ressources limitées notamment avec les communautés hôtes.

Les PDI ne sont **pas un groupe homogène**, les difficultés variant en fonction de divers facteurs, tels que l'âge, le genre et la diversité. **Les enfants et les jeunes sont particulièrement impactés** en raison de leur âge et dépendance, avec une réduction de l'accès à une éducation de qualité, à la sécurité alimentaire, à la santé, ainsi qu'une exposition accrue aux risques de protection. Les impacts immédiats qu'ils subissent, ainsi que leur famille et communauté, ont également des répercussions à moyen et long terme sur leur bien-être.



## L'impératif de réponses transversales, coordonnées et continues

Face au caractère chronique et prolongé du déplacement interne, **la réponse d'urgence doit s'accompagner par des actions de prévention de nouvelles crises et de recherche de solutions durables**. Dans les pays qui sortent d'une crise, laisser les personnes déplacées en situation de fragilité et marginalisation, sans perspective de solution, peut impacter la reconstruction et la réalisation d'une paix durable. En plus d'être un enjeu humanitaire et de respect des droits humains, le déplacement interne est donc un défi de développement complexe. La réponse doit être considérée comme transversale et intégrée aux actions humanitaires, du développement, de la consolidation de la paix, des droits humains, aux actions contre le changement climatique et aux efforts de réduction des risques de catastrophe, garantissant une action continue. Ces réponses doivent assurer l'inclusion et la participation des PDI dans les processus de planification et de prise de décision, et les reconnaître en tant qu'acteur des solutions.

Les besoins des PDI varient selon la phase du déplacement, chacune présentant des spécificités et requérant des réponses propres. Pour faire face à cette crise, plusieurs approches et actions complémentaires sont nécessaires :

- **Limiter le risque de déplacement forcé**, en s'attaquant à ses causes profondes, par la réduction des fragilités et la prévention des conflits, ainsi que par la réduction des risques de catastrophes et l'accroissement des efforts d'atténuation et adaptation au changement climatique ;
- **Mettre en place des solutions durables**, en adoptant une approche axée sur le développement et favorisant des actions de long-terme, qui s'attachent à renforcer les systèmes et les services publics dans leur ensemble. Il s'agit de diminuer progressivement les besoins spécifiques dus au déplacement, en veillant dans le même temps à ce que les personnes déplacées jouissent de leurs droits sans discrimination en raison de leur déplacement ;
- Atténuer les effets négatifs du déplacement, **en répondant adéquatement aux besoins immédiats, et en s'attachant à renforcer la protection** et le respect du droit international humanitaire. Dès les premiers jours de réponses, il est nécessaire de promouvoir des programmes qui constituent la base pour des solutions durables.

« UNE SOLUTION DURABLE EST MISE EN PLACE LORSQUE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DE LEUR PROPRE PAYS N'ONT PLUS BESOIN D'AIDE, NI DE PROTECTION SPÉCIFIQUES LIÉES À LEUR DÉPLACEMENT ET QUE CES PERSONNES JOUISSENT DES DROITS DE L'HOMME SANS DISCRIMINATION EN RAISON DE LEUR DÉPLACEMENT. »<sup>6</sup>



## ZOOM SUR :

### PAKISTAN, HAUT ORAKZAI

#### Accompagner les retours et prévenir les risques de déplacements forcés dus aux catastrophes

Dans le Haut Orakzai au Pakistan, le SIF travaille depuis plusieurs années à appuyer l'intégration des populations retournées, qui avaient fui en raison du conflit, par le renforcement des services d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que des moyens d'existence. Cette région est aussi particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, avec des risques accrus de catastrophes (sécheresses, inondations...). En se basant sur des enquêtes auprès des communautés qui ont révélé un manque de connaissance pour faire face à ces impacts, le SIF met en place en 2022 des actions visant à renforcer la résilience des communautés et à prévenir les futurs déplacements internes : des formations sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe sont organisées au niveau des communautés et des institutions gouvernementales. Un appui technique est aussi apporté aux fonctionnaires du district d'Orakzai pour l'élaboration d'un plan de gestion des catastrophes.

## ZOOM SUR :

### SOMALIE, KISMAYO

#### Allier aide d'urgence, construction de la résilience et prévention des conflits

Le SIF contribue au renforcement des moyens d'existence et de la résilience des communautés touchées par des conflits prolongés et de catastrophes climatiques (inondations, sécheresse) dans l'État de Jubaland, en Somalie. Ces crises ont provoqué d'importants déplacements internes depuis l'arrière-pays vers Kismayo, et nécessité une réponse humanitaire d'urgence pour les PDI ayant perdu la plupart de leurs ressources. Le difficile accès aux services de base, notamment en eau, en alimentation et en soins de santé impacte la capacité de récupération des populations et de résilience en cas de nouveaux chocs. Le SIF cible les PDI, les communautés d'accueil et les retournés des camps de réfugiés au Kenya, par des interventions humanitaires et de développement simultanées. À ceci s'ajoutent des actions de prévention des conflits inter et intra-communautaires visant à renforcer la cohésion sociale de ces communautés.

## CADRES DE RÉFÉRENCE INTERNATIONAUX SUR LES DÉPLACEMENTS INTERNES

**Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998)** : réaffirment les droits des PDI tels qu'inscrits dans le Droit International des Droits de l'Homme et le Droit International Humanitaire ; rappellent la responsabilité première de l'État concerné de la protection de leurs populations, tout en citant le rôle d'aide de la communauté internationale.

**Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les PDI** du Comité Permanent Interorganisations (IASC) (2010) : vise à clarifier le concept de solution durable et à accompagner les États et les autres acteurs à soutenir leur réalisation.

**Agenda 2030** de Développement Durable (2015) : reconnaît le besoin d'aborder le déplacement interne dans le cadre des politiques et programmes de développement durable, et mentionne les PDI parmi les groupes les plus vulnérables, à risque d'être laissés pour compte.

**Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire Général de Nations Unies chargé de la question des déplacements internes (2021)** : présente des recommandations en matière de politiques, opérations, coordination et financements pour accélérer la réponse de toutes les parties prenantes au déplacement interne.

**Programme d'action sur le déplacement interne du Secrétaire Général des Nations Unies (2022)** : faisant suite au rapport du Groupe de haut niveau, présente le plan d'action de réponse au déplacement interne au niveau du système des Nations Unies.



## Une mobilisation internationale accrue, vecteur d'action pour la France

S'il incombe au premier chef aux États de prévenir le déplacement, de protéger les personnes déplacées relevant de leur juridiction, ainsi que d'apporter des solutions durables à leur situation, la communauté internationale a la responsabilité de les aider et de les soutenir. Dans la majorité des cas, les déplacements ont lieu dans des états fragilisés par les crises, qui ne sont pas en mesure de répondre à l'urgence, ou qui peuvent être eux-mêmes à l'origine du déplacement.

Alors que le nombre de PDI dépasse largement celui des personnes réfugiées, ce phénomène a été longtemps absent des discussions internationales. Depuis 2019, des initiatives importantes ont été lancées au niveau des Nations Unies pour faire progresser les engagements collectifs sur cette crise. Parmi les étapes clés on note le lancement du rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la question des déplacements internes en septembre 2021, l'élaboration d'un programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur le déplacement interne, actuellement dans sa phase de finalisation, et la nomination en mai 2022 de M. Robert Andrew Piper en tant que Conseiller Spécial du Secrétaire Général pour les solutions au déplacement interne.

Les processus en cours au niveau international représentent **une opportunité pour la France pour renforcer la prise en compte du déplacement interne dans son action diplomatique, ainsi que sa politique d'aide au développement.** Si la France dispose de politiques et stratégies permettant de contribuer à la prévention, assistance et solutions durables face au déplacement interne, cet enjeu n'apparaît que de manière limitée dans les documents et mécanismes pertinents, souvent fusionné au déplacement forcé ou lié au déplacement transfrontalier. L'absence de référence spécifique aux PDI présente le risque majeur que leur situation soit éclipsée par d'autres sujets, qu'ils soient dépriorisés et que les réponses apportées manquent de prendre en compte leurs besoins spécifiques.

## Le SIF appelle la France à se saisir du momentum actuel pour :



**S'engager activement dans les efforts internationaux en cours pour répondre au déplacement interne**, en soutenant la mise en œuvre du programme d'action du Secrétaire Général des Nations Unies et les travaux du Conseiller Spécial pour les solutions au déplacement interne. Nous recommandons à la France de se mobiliser pour que les recommandations du rapport du Groupe de haut niveau soient traduites en actions, de renforcer sa participation aux événements sur le sujet, tels que le forum ad hoc des bailleurs de développement qui devrait se tenir en 2022 sous le leadership du Conseiller Spécial, et de porter cet enjeu dans les instances internationales pertinentes, notamment lors de sa présidence du Forum Global sur la Migration et le Développement, en 2022.



**Accroître la visibilité du déplacement interne dans sa politique d'aide au développement et renforcer la prise en compte des PDI comme catégorie à part entière.** Il s'agit de reconnaître la spécificité du déplacement interne dans les enjeux de mobilité humaine, de ne pas éclipser la situation des PDI par celles des réfugiés, ni la dissoudre dans la catégorie plus large du déplacement forcé. Son caractère distinct, ainsi que les besoins, vulnérabilités et risques spécifiques des PDI, en particulier des enfants et des jeunes, doivent être reconnus afin d'y apporter les réponses les plus pertinentes, tout en garantissant leur participation inclusive dans les processus de décision et de planification.



**Reconnaître le caractère transversal du déplacement interne et garantir une réponse intégrée** aux actions humanitaires, du développement, de la consolidation de la paix, des droits humains, aux actions contre le changement climatique et aux efforts de réduction des risques de catastrophe. Des mécanismes spécifiques devraient être mis en place pour opérationnaliser cette approche, ainsi que des investissements adéquats, en garantissant l'implication de la société civile à tous les niveaux. Le SIF recommande à la France de saisir l'opportunité du renouvellement des cadres stratégiques pertinents pour faire avancer sa réponse au déplacement interne, ainsi que garantir cette approche transversale et continue.

